



Probleme partave indivision 30/70

Par didier

Bonjour,

Nous avons mon ex concubine et moi acheté une maison en 2008 en indivision et nous sommes aujourd'hui séparé et cohabitons donc dans cette maison. La maison a été achetée 140000 Euros avec apport personnel de Me de 40000 Euros et un emprunt de 123000 pour l'achat restant un prêt que nous remboursons sur un compte commun 50/50. Nous n'avions jamais parlé que je ne serais pas propriétaire à 50/50 jusqu'au jour de la vente de la maison ou le notaire me dit que je ne suis propriétaire qu'à 30% de la maison vu l'apport de Me. Il est donc inscrit sur l'acte authentique que la quote part de chacun est de 30% pour moi et 70% pour Me sans le moindre détail sur le montant de l'apport (emploi ou donation indirecte ?). Nous avons donc mis en vente cette maison à 170000 prix fixé par Me estimée par deux agences entre 160000 et 170000 Euros. La maison ne se vend pas car les agences me disent qu'il faudrait descendre le prix mais Me ne veut pas. Pourriez vous me dire en cas de vente qu'elle serait la part de chacun? Me me réclame de récupérer son apport et les travaux payés par elle de 12000 E. J'ai décidé de quitter la maison car c'est psychologiquement in-vivable. Suis-je en droit de lui réclamer une indemnité d'occupation et quel montant (valeur locative brute 3327, valeur moyenne 2299). Me me dit que je partirai de la maison sans rien voire même lui devoir de l'argent. Suis-je en droit de réclamer moi aussi tout les travaux que j'ai effectués physiquement et de les convertir en rémunération ? Le dialogue est très compliqué entre nous et une fois elle me dit qu'elle veut sortir de l'indivision, une fois qu'elle veut me racheter ma part mais sans payer de soulte, une fois qu'elle fera vendre la maison aux enchères. Est-ce qu'il est normal que je rembourse un prêt de moitié pour un bien dont je ne suis propriétaire qu'à 30% ? . Je n'en peux plus, je ne sais pas quoi faire pour me défendre .

Merci de m'aider .

Cordialement DIDIER